

1984

28

IPOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

LE PRET INTERBIBLIOTHEQUES EN
FRANCE : FAITS ET CHIFFRES,
PROBLEMES ET SOLUTIONS POSSIBLES.

TRAORE Ibrahima

ANNEE : 1984

20^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

E C O L E N A T I O N A L E S U P E R I E U R E
=====

D E B I B L I O T H E C A I R E S
=====

L E P R E T I N T E R B I B L I O T H E Q U E S

E N F R A N C E

1984

28



Mémoire présenté par :

Ibrahim TRAORE

Sous la direction de : M. Henri COMTE.

Année 1984.

20ème promotion.

TRAORE (Ibrahima). - Le Prêt interbibliothèques en France / Ibrahima Traoré ; sous la direction de Henri Comte . - Villeurbanne : E.N.S.B., 1984 . - 48 p ; 30 cm.

mémoire : Bibliothéconomie : E.N.S.B: 1984

PRET INTERBIBLIOTHEQUES

Cette étude présente la situation du système français du Prêt-inter, à travers ses réalisations et les chiffres de ses transactions. Elle fait en plus un diagnostic des faiblesses du système et propose des actions correctives. Enfin, elle pose les grandes lignes d'une méthodologie d'évaluation du prêt-inter.

S O M M A I R E

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : SITUATION ACTUELLE DU P.I.B : LES FAITS

Chapitre premier : l'Organisation du système français de P.I.B.

- A - Comparaison avec les systèmes anglais et allemand
 - 1 - Le système anglais
 - 2 - Le système allemand
- B - Les groupes de prêteurs
 - 1 - Les bibliothèques universitaires
 - a) prêts et emprunts entre B.U
 - b) prêts et emprunts aux autres bibliothèques
françaises et à l'étranger
 - 2 - Les bibliothèques municipales
 - 3 - les grands établissements parisiens

Chapitre deuxième : Le contexte du prêt dans les B.U françaises

- A - Le téléx
- B - Le développement de la messagerie électronique
- C - Les C A D I S T
 - 1- mission
 - 2-fonctionnement
- D - Financement du prêt
 - 1- la franchise postale
 - 2 -Le système de subvention aux bibliothèques
prêteuses.

Chapitre troisième : Rôles du C.N.R.S. et du C.N.P.

A - Le C.N.R.S.

B - Le C.N.P.

Chapitre quatrième : Les Catalogues collectifs

A - Le C.C.O.E

B - Le C.C.N.

DEUXIEME PARTIE : L'ACTIVITE DU P.I.B. : LES CHIFFRES

Chapitre premier : Statistiques du P.I.B au niveau national

- A - Volume et évolution du P.I.B entre 1975 et 1981
- B - Volume de prêt entre B.U. et autres établissements français
- C - Volume et évolution du prêt entre établissements parisiens et autres établissements français
- D - Les gros prêteurs
- E - Répartition du prêt par discipline

Chapitre deuxième : Statistiques du prêt avec l'étranger

- A - Difficultés d'établir des statistiques complètes
- B - Volume global des prêts avec l'étranger

TROISIEME PARTIE : ETUDES DES DEFICIENCES DU P.I.B ET POTENTIALITES D'AMELIORATION

Chapitre premier : Comment est ressenti le P.I.B par les bibliothèques

Chapitre deuxième : Diagnostic des faiblesses

- A - Le manque de personnel
- B - L'absence de relations entre bibliothèques dans une même ville
- C - L'absence d'un catalogue collectif des ouvrages français
- D - Temps de livraison des documents

Chapitre troisième : Les actions correctives

- A - Augmentation du personnel
- B - Coopération entre bibliothèques
- C - Equipement de reproduction
- D - Enquêtes sur le P.I.B

QUATRIEME PARTIE : IMPERATIF D'UN SYSTEME PERMANENT
D'EVALUATION DU P.I.B

Chapitre premier : Considérations générales sur l'évaluation

- A - Définition
- B - Nécessité de l'évaluation

Chapitre deuxième : Evaluation d'efficience du P.I.B
en France

Chapitre troisième : Evaluation d'efficacité du P.I.B
en France

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE.

I N T R O D U C T I O N

Aucune institution, si riche soit-elle, ne peut à l'heure actuelle, acquérir toute la masse documentaire disponible et vivre en autarcie.

Les bibliothécaires l'ont très vite compris et depuis plus d'un siècle déjà, ils ont trouvé un excellent moyen de compléter les collections déficientes : le prêt inter-bibliothèques (P.I.B).

Les services du P I B constituent en effet le moyen privilégié permettant de mettre à la disposition des usagers de chaque bibliothèque, temporairement, les collections de l'ensemble des bibliothèques.

Plusieurs facteurs ont rendu indispensable le recours au P I B. Nous ne les citerons pas tous ici, nous en soulignerons seulement les plus importants, qui sont :

- complexité des études spécialisées qui font appel à une documentation de plus en plus étendue ;
- goût de la recherche de plus en plus développé ;
- lacunes inévitables des collections.

Le P.I.B correspond à la poursuite de deux objectifs, principalement :

d'une part, une utilisation plus rationnelle et plus économique des ressources des différentes bibliothèques ; d'autre part, la possibilité pour chaque bibliothèque d'offrir à ses usagers des services d'information de plus haute qualité.

Le P. I. B est, nous l'avons déjà dit, une pratique plus que centenaire en France et dans certains pays d'Europe.

En France, cette pratique voit le jour vers le milieu du 19^e siècle. C'est à cette époque que les grandes bibliothèques, afin de faire bénéficier de leurs avantages les travailleurs des grandes villes habitant en banlieue, songèrent à envoyer une partie de leurs livres à d'autres bibliothèques.

L'arrêté du 20 novembre 1886 portant règlement des bibliothèques universitaires, réglementa par la même occasion la circulation des demandes de P I B entre bibliothèques universitaires et depuis lors, il s'est développé sans interruption.

"A partir de 1889, on assiste aux efforts de savants français, de Léopold DELISLE en particulier, pour faire admettre le prêt direct des manuscrits et des livres entre bibliothèques des divers pays. Ce n'est qu'en 1901 qu'ils devaient obtenir partiellement satisfaction. Un arrêté du 24 décembre 1901 autorisait les grandes bibliothèques universitaires à se prêter directement manuscrits et imprimés. "

"Le prêt à l'étranger ne fit l'objet d'une réglementation qu'en 1927. Le 12 décembre 1935, un nouvel arrêté accordait aux bibliothèques la liberté de correspondre directement avec tout autre établissement en ce qui concernait la communication des imprimés ordinaires. "

"L'année suivante, la 9^e session du Comité international des bibliothèques tenue à VARSOVIE (juin 1936), réglementait le prêt entre bibliothèques à l'échelon international, en recommandant notamment la création de centrales pour le prêt international (1). "

Depuis cette époque, les organismes internationaux qui s'intéressent à la diffusion de l'information scientifique et technique ainsi qu'aux problèmes que posent cette diffusion, ont toujours insisté sur l'importance de l'accès aux sources documentaires. Ainsi, la F.I.A.B, lors de son congrès tenu à Dijon en 1974, a décidé de compléter son action en faveur du contrôle bibliographique universel (C.B.U) en faisant toute une série de propositions qui devraient faciliter l'accès aux sources documentaires. Il paraissait également nécessaire d'améliorer l'accès aux documents à l'échelon national et international ; ce fut l'objet du programme Disponibilité universelle des publications (D.U.P).

Pour faciliter l'accès aux publications afin de répondre aux besoins de chaque pays, les politiques et systèmes nationaux de prêt sont indispensables. Avant d'aborder le système français, largement décrit dans la première partie de cette étude, nous essayerons d'abord de voir ici les différents systèmes nationaux possibles.

Il est évident que les besoins auxquels un système national de P.I.B doit répondre sont partout les mêmes. Cependant, un certain nombre de facteurs locaux influencent la conception de tout système national de P.I.B. Ce sont en particulier la géographie et la population du pays, le stade de son développement, ses priorités pour l'avenir de son développement, la production de livres, les ressources dont disposent les bibliothèques. Devant cette gamme de problèmes, des solutions différentes ont été envisagées. Dans un récent rapport pour l'U N E S C O (2), M. B. LINE et les autres rédacteurs ont présenté les quatre systèmes de P.I.B suivants :

- les systèmes où les demandes sont canalisées vers une bibliothèque unique détenant une proportion importante de titres d'un pays. C'est le système centralisé, cas du Royaume Uni ;

- les systèmes où les demandes sont orientées vers un très petit nombre de bibliothèques, c'est le cas du Danemark ;

- les systèmes qui répartissent la fourniture des publications entre quelques bibliothèques. C'est une décentralisation planifiée, cas de l'Allemagne ;

- les systèmes qui consistent à utiliser les bibliothèques telles qu'elles sont et à s'en remettre aux catalogues collectifs pour les localisations. C'est le système décentralisé non planifié, cas de la France (3).

Ces différents systèmes ne fonctionnent pas toujours de la manière dont nous les avons décrit. A ce propos, le congrès international sur l'accès aux publications (4) notait même que ces systèmes "existent rarement à l'état pur, car même la décentralisation totale s'accompagne dans la pratique d'une tendance à canaliser la demande vers un nombre relativement faible de bibliothèques et un système décentralisé doit toujours être renforcé par d'autres sources. "

Il paraît utile - et nous avons tenté de le faire dans cette étude - de montrer comment un système national (le système français) s'intégrait dans un contexte international. En effet, la France fait appel à l'étranger pour certaines publications et de même, elle reçoit beaucoup

de demandes étrangères.

Les deux premières parties de cette étude sont consacrées à la situation actuelle du P. I. B.

Dans la situation actuelle du système P. I. B, deux forces se trouvent en présence :

- d'une part, un besoin de progression constante ;
- d'autre part, l'existence d'un certain nombre de difficultés qui tendent à ralentir cette progression. C'est pourquoi la troisième partie de ce mémoire a été entièrement consacrée aux difficultés qui freinent le développement du P. I. B et aux actions qui, dans l'immédiat, contribueront à améliorer tout le système P. I. B.

Seule une évaluation régulière du système, dans son ensemble, peut permettre de savoir si le système fonctionne toujours bien, c'est à dire s'il atteint les objectifs qui lui ont été fixés. Les faiblesses décelées et les actions correctives proposées à l'heure actuelle seront peut-être complètement différentes de celles de demain. C'est pourquoi nous consacrerons la dernière partie de cette étude à l'impérieuse nécessité d'un système permanent d'évaluation du P I B.

NOTES :

- 1 - NORTIER Michel. - Le prêt entre bibliothèques en France
- 2 - LINE (M.B). - National interlending systems
- 3 - On pourra lire une analyse intéressante de ce dernier système dans "Plaidoyer pour une Cendrillon : le prêt-inter décentralisé non planifié" par H.D.L. Verliet.
- 4 - U N E S C O et F I A B . - Congrès international sur l'accès aux publications. Paris, 1982.

PREMIERE PARTIE :

SITUATION ACTUELLE DU P I B

LES FAITS

CHAPITRE PREMIER :

L'ORGANISATION DU SYSTEME FRANCAIS DU P. I. B

A - COMPARAISON AVEC LES SYSTEMES ANGLAIS ET ALLEMAND

1 - Le Système anglais :

L'organisation du système de P I B dans le Royaume-Uni peut être décrit comme un réseau avec un important noeud central : la British library lending division (B.L.L.D.). Elle se trouve à BOSTON SPA (Comté de YORK). Les trois quarts des demandes en provenance des bibliothèques britanniques vont à la B.L.L.D.

Mais bien que le système soit centralisé, il existe d'autres noeuds et d'autres liens entre eux :

- le prêt direct entre deux bibliothèques d'une même ville ;
- les systèmes régionaux de P. I. B qui dans la plupart des cas fonctionnent au moyen d'un catalogue collectif régional ;
- l'envoi par la B.L.L.D des demandes qu'elle ne peut satisfaire à d'autres bibliothèques, comme par exemple celles des universités d'Oxford et de Cambridge et aussi certaines bibliothèques spécialisées (environ 10 % de ses demandes).

2 - Le Système allemand :

La R.F.A. a choisi une organisation basée sur deux réseaux juxtaposés :

- le premier consiste à parceller l'ensemble des connaissances et à les répartir en secteurs.
- le second est né du désir de centraliser les acquisitions dans certains domaines de la recherche. Ainsi ont été créées quatre bibliothèques centrales : une pour les sciences et techniques, une pour l'agronomie, une pour la médecine, une pour les Sciences économiques.

3 - le système français :

La France possède depuis longtemps une politique nationale du P.I.B, c'est à dire un programme grâce auquel une institution prête à une autre, d'une manière sûre, les publications qu'elle n'a pas et dont elle a besoin. Le système français actuel de P.I.B s'est pendant plus d'un siècle mis lentement en place.

C'est un important réseau où- en principe - tous les participants traitent sur un pied d'égalité. Les bibliothèques qui constituent les éléments de base du réseau tentent de plus en plus de s'organiser au niveau local, départemental, régional ou national. Bien que le système français soit un système décentralisé, on note que le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) et le groupe que forment les centres d'acquisition de l'information scientifique et technique (C.A.D.I.S.T.) constituent les plus grands prêteurs.

B - LES GROUPES DE PRETEURS :

L'évolution du P.I.B en France a déterminé trois courants principaux d'activité interdépendants les uns des autres mais ayant chacun leur domaine particulier, leurs règles et leurs habitudes propres.

Il s'agit du prêt entre bibliothèques universitaires, du prêt des bibliothèques municipales et du prêt assuré par les établissements parisiens (centre national de prêt, C.N.R.S., etc ...)

Il apparaît utile de préciser l'activité de ces diverses branches.

1 - Le prêt des bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires (B.U.) françaises ont entre elles des relations de prêt fréquentes. De plus, elles participent très activement à l'ensemble du système P.I.B français et au prêt à l'étranger.

Le prêt entre B.U. connaît, depuis la seconde guerre mondiale, une importance croissante. Des instructions officielles sont en effet, depuis cette période, régulièrement diffusées en vue d'améliorer son fonctionnement, d'unifier les méthodes et d'obtenir une meilleure coordination des relations entre B.U.

a) prêts et emprunts entre B.U. françaises :

Le volume des prêts effectués par les B.U. françaises entre elles est remarquable puisqu'il portait déjà, pour l'année 1975 sur 85,1% de leurs emprunts et sur 82,9 % de leurs prêts (1).

Depuis 1981, les B.U et tous les établissements qui relevaient alors du Ministère des Universités utilisent pour leurs demandes de prêt, selon les instructions ministérielles (2), des formulaires conformes aux deux modèles présentés à la page suivante, chacun d'eux correspondant à un type de publication :

- le premier sert exclusivement aux demandes de périodiques ;
- le second aux demandes de thèses, de monographies, de congrès et de documents publiés sur nouveaux supports.

La demande circule de bibliothèque à bibliothèque dans un ordre pré-établi par la bibliothèque emprunteuse.

b) Prêts et emprunts aux autres bibliothèques françaises et à l'étranger :

Les B.U. françaises ont souvent recours aux autres bibliothèques françaises pour des publications spécialisées (exemple : les publications locales ou anciennes); elles font appel aussi aux bibliothèques étrangères. Inversement, bibliothèques municipales et bibliothèques étrangères ont recours aux richesses des B.U. Chaque année, le volume des transactions augmente. Cependant les chiffres sont encore très bas.

En 1975 déjà, le volume des emprunts des B.U. aux bibliothèques municipales, autres bibliothèques et bibliothèques étrangères représentait 15% de leurs emprunts tandis que les prêts à ces mêmes bibliothèques représentait 27 %(1).

L'évolution du P.I.B des B.U. s'établit ainsi pour la période 1976-1981 (3).

P R E T S						E M P R U N T S					
1976	1977	1978	1979	1980	1981	1976	1977	1978	1979	1980	1981
3628	5468	5773	5173	6127	6947	9836	9336	8891	9011	11871	15943

Volet A - à conserver par la Bibliothèque emprunteuse			DEMANDE DE PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES PÉRIODIQUES		Demandeur : Nom :			
Demande n° :		Date d'envoi :		A faire circuler jusqu'au :	Prénom :			
PÉRIODIQUE :				Circuit souhaité :	Document reçu le :			
- Titre :				1.	de :			
- Année :		Vol. :	Fasc. :	Cote :				
- ISSN :				2.				
ARTICLE :				3.	Document remis au lecteur le :			
- Auteurs (s) :				- Prêt : <input type="checkbox"/>	renvoyé le :			
- Titre :				- Photocopie <input type="checkbox"/>				
- 1ère page :		- Dernière page :		- Microfiche <input type="checkbox"/>				
Source bibliographique :				- Microfilm <input type="checkbox"/>				
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; width: fit-content; margin: auto;"> ADRESSE DE LA BIBLIOTHEQUE EMPRUNTEUSE </div>				Demande de reproduction limitée à Francs	à :			
				Reproduction destinée à des fins exclusives de recherche et réservée à l'usage privé du demandeur (loi du 11 mars 1957, art. 41).				
				Signature :				Date :

Volet A - à conserver par la bibliothèque emprunteuse			DEMANDE DE PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES THESES - CONGRES - MONOGRAPHIES		Demandeur : Nom :			
Demande n° :		Date d'envoi :		A faire circuler jusqu'au :	Prénom :			
THESE				Circuit souhaité :	Document reçu le :			
Discipline :		N° :	ISBN :	1.	de :			
Université :				Cote :				
Année :				2.				
CONGRES				3.	Document remis au lecteur le :			
Titre :				- Prêt <input type="checkbox"/>	renvoyé le :			
Ville :		N° :	Date :	- Photocopie <input type="checkbox"/>				
ISBN :				- Microfiche <input type="checkbox"/>				
MONOGRAPHIE :				- Microfilm <input type="checkbox"/>				
- Auteur (s) :				Demande de reproduction limitée à Francs	à :			
- Titre :				Reproduction destinée à des fins exclusives de recherche et réservée à l'usage privé du demandeur (loi du 11 mars 1957, art. 41).				
Lieu de Publ. :		Ed. :	Année :	Signature :				Date :
Source bibliographique :								
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; width: fit-content; margin: auto;"> ADRESSE DE LA BIBLIOTHEQUE EMPRUNTEUSE </div>								

2 - Le prêt des bibliothèques municipales.

Les bibliothèques municipales (B.M.) françaises participent dans leur ensemble, très largement au P.I.B.

En 1975, les B.M. classées ont assuré à elles seules 5 192 prêts et ont fait 6 552 demandes. Il faut noter que les prêts des B.M. françaises à l'étranger ont cependant été, de tout temps, plus importants que leurs emprunts.

Bien qu'encore importante, la participation des B.M. au P.I.B reste toutefois très inégale. Signalons aussi que depuis quelques années, les statistiques de P.I.B des B.M. ne sont plus publiées, ce qui fait qu'il est difficile de se faire une idée sur son évolution pendant ces dernières années.

3 - Les établissements parisiens : B.N. , C.N.R.S. et autres.

La part des établissements parisiens dans le P.I.B. est très importante. Le Centre national de prêt (C.N.P) de la bibliothèque nationale (B.N.) et le C.N.R.S. surtout, jouent un rôle considérable.

Un grand intérêt sera porté plus loin à ces deux établissements. Ceux-ci bénéficient du large concours de B.U. de Paris; de la bibliothèque de l'Arsenal, de la bibliothèque mazarine, de la bibliothèque de l'Institut de France, etc...

L'évolution de la part des établissements parisiens pour l'ensemble du P.I.B. en France s'établit ainsi pour la période 1977-1981 :

P R E T S					E M P R U N T S				
1977	1978	1979	1980	1981	1977	1978	1979	1980	1981
39,1%	33,6%	33,6%	39,2%	38,09%	11,8%	10,1%	16,7%	10,51%	12,69%

CHAPITRE DEUXIEME :

LE CONTEXTE DU PRET DANS LES B.U. FRANCAISES

Des trois groupes de prêteurs que nous venons de présenter brièvement ci-dessus, le plus important est celui des B.U. Il mérite donc que nous lui accordons une importance toute particulière. Nous parlerons plus précisément des moyens de localisation et de transmission des demandes, de la planification des acquisitions, du financement du prêt.

A - LE TELEX

En 1975, outre la B.N., seules les bibliothèques de Pharmacie de Paris-Luxembourg et de Chatenay-Malabry possédaient un équipement Télex. L'installation des premiers télex dans les B.U. date de novembre 1977. Actuellement sont équipées de télex les grandes B.U. médicales, un certain nombre de B.U. scientifiques et l'ensemble des bibliothèques C.A.D.I.S.T. L'introduction du télex et son utilisation pour la transmission des demandes a renforcé la rapidité et l'efficacité du prêt.

Les instructions pour le prêt entre les B.U. de mai 1981 présentait en annexe quelques instructions pour le prêt par télex. Le respect de ces instructions devrait considérablement améliorer le volume du P.I.B en 1982 et 1983. Les statistiques de ces deux dernières années ne sont pas encore publiées mais nous pouvons d'ores et déjà espérer des résultats intéressants.

En 1978, bien que l'utilisation du télex ne fut point répandue, on notait

déjà 16 832 prêts par télex (soit 9,4% du total des transactions de prêts) contre 21 300 emprunts par télex (soit 12,8% du total des emprunts. En 1981, ces chiffres étaient respectivement de 10% et de 13% des emprunts. A cette même date, G. THIRION estimait qu'à "la bibliothèque de NANCY, plus de 55% des prêts et plus de 45 % des emprunts sont obtenus par ce moyen, cependant que le nombre de prêts était multiplié par 2 et celui des emprunts par 2,3 depuis 1976." (4)

B - LE DEVELOPPEMENT DE LA MESSAGERIE ELECTRONIQUE

L'installation de la messagerie électronique a été faite après celle du télex. Elle a ouvert d'autres horizons car elle a été presque généralisée dans toutes les bibliothèques ayant une participation assez importante au réseau de P.I.B.

Le travail des bibliothécaires chargés du P.I.B a été considérablement facilité par la messagerie électronique et le système de P.I.B a été dans son ensemble amélioré.

C - LES C A D I S T

La complémentarité entre bibliothèques doit se manifester d'abord et surtout au niveau de l'étape de l'acquisition.

En 1965, Michel NORTIER écrivait que " doter un ou plusieurs établissements de crédits nécessaires pour qu'ils soient en mesure d'assurer par eux-mêmes une large partie du prêt entre bibliothèques serait une excellente solution" aux difficultés du P.I.B (5).

Dans la même lancée, l' A.D.B.S.recommandait la couverture documentaire partagée car "cette solution permet de valoriser ce qui existe déjà. Elle consiste à choisir les B.U. les plus riches dans un domaine fixé, à leur permettre de compléter leurs collections et à les charger d'une mission nationale de diffusion de la documentation primaire dans le domaine considéré."(6)

Ces vœux ont été largement exaucés car, en janvier 1981, le Ministère des Universités, désireux de remédier à l'absence d'une politique nationale d'acquisition, décidait la création de onze C A D I S T (centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) confiés à dix bibliothèques. L'installation des autres C A D I S T s'est effectué plus tard.

1 - Mission des C A D I S T :

Dans un récent article (7), Jacques KERIGUY définissait ainsi la double mission des C A D I S T :

- "planifier les acquisitions ; veiller à ce que toutes les publications susceptibles d'être demandées soient reçues une fois au moins par une bibliothèque appartenant au réseau ;

- "diffuser tous les documents qu'ils possèdent soit en prêtant le document original, soit en fournissant un document de substitution (photocopie, microforme) ".

2 - Fonctionnement :

Toutes les bibliothèques siège de C A D I S T reçoivent chaque année une subvention spécifique. Cette subvention est calculée sur la base de l'effort considérable que les C A D I S T font en vue de compléter leurs collections, aussi bien en documents français qu'étrangers.

Ces bibliothèques doivent en retour faire connaître autant que possible tous les documents qu'elles acquièrent afin que les autres bibliothèques puissent les emprunter par le biais du prêt-inter si elles en ont besoin.

Les C A D I S T ont été doté, aux fins du P I B, des moyens adéquats : télex, messagerie électronique, etc... Ils satisfont dans les 24 heures les demandes qu'ils reçoivent. Les instructions pour le P.I.B de mai 1981 recommandent aux bibliothèques d'établir un circuit de leurs demandes entre bibliothèques.

Chaque demande doit comporter une liste de trois bibliothèques et seule la dernière doit être une bibliothèque C A D I S T. Ce système qui veut qu'on ne sollicite le C A D I S T qu'après échec de deux autres bibliothèques se justifie par le souci d'éviter l'asphyxie du C A D I S T.

Il est difficile actuellement de montrer dans quelle mesure l'implantation des C A D I S T a augmenté le volume de P.I.B en France mais il est d'ores et déjà à supposer que, les années à venir, les statistiques montreront que depuis 1981, le taux d'accroissement du P.I.B s'est accru considérablement.

D - FINANCEMENT DU PRET

Jusqu'en 1982, le P.I.B ne faisait presque l'objet d'aucune attention financière des autorités.

La franchise postale a allégé les charges pour certaines bibliothèques. De même l'attribution de subventions à quelques bibliothèques pendant ces dernières années est venue à point nommé pour aider les bibliothèques les plus sollicitées.

1 - La franchise postale :

La quasi-totalité des prêts des bibliothèques publiques et universitaires se font par la poste. Il existe une franchise postale pour les B.U. Cette disposition a largement contribué à favoriser le développement de la pratique du P.I.B dans l'ensemble des B.U. car elle leur a épargné beaucoup de problèmes financiers.

2 - Le système de subvention aux bibliothèques prêteuses :

Les transactions de P.I.B ont toujours montré un volume inégal entre les établissements.

G. THIRION montrait dans une étude en 1981 (4) portant sur 28 B.U. ayant un nombre de transactions de P.I.B très élevé, que 10 seulement d'entre elles réalisaient un équilibre entre leurs emprunts et leurs prêts ; que 7 étaient nettement prêteuses, alors que pour les 11 dernières, le solde des échanges était largement déficitaire.

Depuis 1982, la D.B.M.I.S.T (Direction des bibliothèques et musées d'information scientifique et technique) a décidé d'attribuer une subvention aux bibliothèques qui fournissaient des efforts de prêt-inter particulièrement importants. En juin 1983, elle définissait d'avantage l'objet et les modalités de rémunération du P.I.B par la diffusion d'une circulaire :

" Le prêt de documents entre établissements étant une activité de coopération traditionnelle pour les bibliothèques, il ne s'agit pas, dans l'état actuel des choses, de rémunérer l'ensemble des transactions de prêt, mais

d'aider les établissements particulièrement sollicités à faire face aux demandes. Cette option préalable conduit à déterminer pour chaque bibliothèque un nombre de transactions de prêt correspondant au potentiel documentaire (et donc à son potentiel de prêt-inter) et, dans le cas où le volume des transactions de prêt réellement effectuées par l'établissement est supérieur au potentiel, à rémunérer la partie excédentaire par rapport à ce dernier.

Le nombre de prêts rémunérés est la différence entre le nombre de prêts réalisés au cours de l'année et le nombre de prêts de référence (correspondant au potentiel documentaire du point de prêt). Une valeur de 15 francs est attribuée à chacun des prêts rémunérés. " (8)

Ainsi en 1983, 26 B.I.U. et B.U. ont bénéficié de ces subventions dont le montant total s'élevait à 1 611 030 francs.

CHAPITRE TROISIEME :

ROLE DU C.N.R.S. et du C.N.P.

A - LE C.N.R.S.

Il est, comme nous l'avons déjà dit, le plus gros prêteur de France. Il a deux centres de documentation, un pour les Sciences et Techniques et un pour les Sciences Humaines.

En 1981, il a reçu 357 000 demandes auxquelles en réponse, il a effectué 330 000 prêts (dont 81 % sur son fonds propre), ce qui représente un taux de satisfaction de 92,5 %.

Depuis une vingtaine d'années, on observe que les prêts du C.N.R.S. se stabilisent autour de 300 000. Les raisons en sont notamment la forte concentration de périodiques scientifiques ; le fait que le C.N.R.S. ne prête pas de livres et sa préférence à fournir des photocopies pour le prêt. (9)

B - LE CENTRE NATIONAL DE PRET

Connu sous le nom de service central de prêts jusqu'en 1980 (année où il prend son nom et ses missions actuelles), il est géré depuis 1922 par la Bibliothèque Nationale.

Le C.N.P a principalement deux missions :

- assurer le prêt à l'étranger de tout document publié en France ou en français ;

- garantir en France l'accès à tout document de langue française (monographies, périodiques, thèses, etc ...)

A cette double mission s'ajoute un rôle de dépôt national. La B.N., qui recueille le dépôt légal en France, lui donne un exemplaire de tous les périodiques et monographies qu'elle reçoit.

Le C.N.P reçoit également des dons de bibliothèques et de particuliers.

Nous signalerons deux documents très intéressants pour faire le point sur le C.N.P, l'un sur sa situation actuelle et son programme de développement, l'autre sur son activité en 1983. (10)

CHAPITRE QUATRIEME :

LES CATALOGUES COLLECTIFS

Nous ne parlerons pas ici de généralités sur les catalogues collectifs ; nous nous contenterons seulement de signaler et de présenter les catalogues de livres et de périodiques les plus importants au niveau national.

A - LE C.C.O.E

Le C.C.O.E (catalogue collectif des ouvrages étrangers) a été créé en 1952 par la direction des bibliothèques et de la lecture publique; il est actuellement rattaché à la B.N.

Environ 450 bibliothèques participent au catalogue et envoient près de 16 000 fiches par an.

Le C.C.O.E, qui est encore géré manuellement, reçoit 25 000 demandes de localisation par an, soit par courrier, soit par appel téléphonique, soit par télex ou messagerie électronique.

B - LE C.C.N.

Une décision ministérielle de décembre 1981 a permis la fabrication du catalogue collectif des périodiques (C.C.N.).

Ce catalogue automatisé est accessible en conversationnel. Il peut être interrogé à l'aide d'un langage d'interrogation utilisant le logiciel texto, ^{PAR} tout terminal relié au centre de calcul sur lequel le C.C.N. est implanté.

Le C.C.N. a été rendu possible par la fusion des bases de données des systèmes A G A P E (1971- 1981), C.P.I (1976- 1981) et I P P E C (1952-1981).

Le C.C.N concerne les publications en série françaises et étrangères , vivantes ou mortes, conservées dans les bibliothèques françaises.

NOTES :

- 1 - Source : Statistiques du prêt interbibliothèques en 1975
- 2 - Instructions pour le prêt entre les bibliothèques des Universités, mai 1981
- 3 - Source : Statistiques du prêt interbibliothèques en 1981
- 4 - THIRION Gérard. - Les Statistiques du prêt interbibliothèque dans les B.U. françaises (1975-1980)
- 5 - NORTIER Michel . - Le prêt entre bibliothèques
- 6 - A.D.B.S. . - L'accès aux documents primaires
- 7 - KERIGUY Jacques . - Les C A D I S T et la politique documentaire du Ministère des Universités
- 8 - Un système de subventions du prêt entre bibliothèques. Circulaire du 24 juin 1983.
- 9 - Sur ce sujet, voir CHAUVEINC Marc. - New developments in document delivery in France.
- 10- a) Le centre de prêt de la B.N. : réalités et perspectives
b) le C.N.P. : rapport annuel 1983.

DEUXIEME PARTIE :

L'ACTIVITE DU P . I . B : LES CHIFFRES

DEUXIEME PARTIE :L ' ACTIVITE DU P.I.B : LES CHIFFRES

Depuis que les statistiques du P.I.B. ont commencé à être publiées, les activités au niveau national et les transactions avec l'étranger ont toujours été concernées.

Avant 1975, les statistiques du P.I.B étaient toujours partielles ; elles concernaient seulement une catégorie de bibliothèques et ne reflétaient pas réellement le volume des transactions car beaucoup de bibliothèques n'élaboraient pas leurs statistiques de P.I.B et n'étaient par conséquent pas concernées par l'enquête.

Les statistiques assez complètes et souvent utilisées sont celles de 1975 et des années suivantes. (1) Il est quand même regrettable qu'à partir de 1976, les statistiques ne concernent plus les bibliothèques municipales alors que la part de ces dernières dans le volume total du P.I.B a toujours été et demeure importante.

Si à l'heure actuelle, on peut exprimer un vœu, c'est de rassembler chaque année les données statistiques sur le P.I.B pour les établissements relevant du Ministère de l'Education nationale (Direction des Bibliothèques et Musées d'information scientifique et technique) et du Ministère de la Culture (Direction du livre et de la lecture publique) ; ceci permettrait de pouvoir établir les statistiques globales du P.I.B. en France.

Nous nous pencherons également, dans cette partie de notre étude, sur le volume des transactions de P.I.B. avec l'étranger. Notons que sur ce plan également, les mêmes problèmes (inexistence de statistiques globales) existent.

CHAPITRE PREMIER :LES STATISTIQUES DU P.I.B AU NIVEAU NATIONALA - VOLUME ET EVOLUTION DU P.I.B AU NIVEAU NATIONAL entre 1975 et 1981

Les chiffres globaux des prêts et emprunts sont en augmentation croissante depuis 1975. Ceci s'explique par le fait que les B.U. et les B.I.U (qui sont les plus grosses prêteuses et emprunteuses) sont dans l'impossibilité d'acquérir toute la documentation correspondant aux enseignements de leurs universités.

Une autre explication serait aussi l'installation dès 1977 dans les B.U., du réseau de télex qui a fortement accéléré la procédure de localisation et de demande de documents.

L'évolution du prêt entre bibliothèques françaises pour la période 1975- 1981 se présente ainsi :

Tableau 1 : Evolution du P.I.B. en France, 1975 - 1981

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
PRETS	112 793	148 563	160 775	178 260	194 609	231 619	250 484
EMPRUNTS	113 056	134 777	149 851	165 823	191 186	215 352	244 776

Ce tableau ne concerne que les transactions des B.U., B.I.U. et bibliothèques des grands établissements.

B - VOLUME DU PRET ENTRE B.U. ET AUTRES ETABLISSEMENTS FRANCAIS

Les prêts et emprunts des B.U. et B.I.U (Bibliothèques Inter-universitaires) occupent une place importante dans le volume global du P.I.B. en France.

Entre 1975 et 1981, nous obtenons le tableau suivant pour leurs rapports avec les autres établissements français :

Tableau 2 : Volume du prêt des B.U. et part des B.U. dans l'ensemble du Prêt.

P R E T S				E M P R U N T S			
1975	1978	1979	1981	1975	1978	1979	1981
21 313	118 287	129 172	155 087	57 040	149 047	159 251	213 704
18,89%	66,35%	66,37%	61,91%	50,45%	89,88%	83,29%	87,30%

C - VOLUME ET EVOLUTION DU PRET ENTRE ETABLISSEMENTS PARISIENS ET ETABLISSEMENTS FRANCAIS

1 - Volume des prêts :

Les établissements parisiens constituent un groupe de prêteurs très important. Nous donnons ici les chiffres des prêts de ces établissements

entre 1978 et 1981 en les comparant avec les chiffres globaux du P.I.B en France.

Tableau 3 : Volume de P.I.B des établissements parisiens

	P R E T S					E M P R U N T S				
	1977	1978	1979	1980	1981	1977	1978	1979	1980	1981
S	62 900	59 973	65 437	90 802	95 397	17 768	16 776	31 935	22 635	31 072
L CE	97 875	118287	129172	140817	155087	132083	149047	159251	192717	213704

Ce tableau montre que les établissements parisiens sont nettement prêteurs. Bien qu'à l'heure actuelle, leur part dans le volume total du P. I. B ait tendance à baisser, elle reste encore très importante.

2 - Evolution du prêt Paris-Province

La baisse de la part de Paris dans le volume global de P.I.B s'explique par le fait qu'un système de prêt décentralisé doit pouvoir répartir d'une façon équitable ses transactions de prêts sur l'ensemble de son aire géographique.

De plus en plus le recours aux catalogues collectifs et l'installation récente de quelques C A D I S T en province ont contribué à diminuer l'importance des établissements parisiens aux yeux des bibliothèques de Province.

L'évolution du prêt Paris-Province s'établit comme suit :

Tableau 4 : Evolution du prêt Paris-Province

	P R E T S				E M P R U N T S			
	1978	1979	1980	1981	1978	1979	1980	1981
PARIS	33,6%	33,6%	39,2%	38,09%	10,1%	16,7%	10,51%	12,69%
PROVINCE	66,4%	66,4%	60,8%	61,91%	89,9%	83,3%	89,49%	87,31%

D - LES GROS PRETEURS

Le système de P.I.B français, tel qu'il se présente actuellement est un réseau dont le niveau de participation des éléments de base est très inégal. Nous nous pencherons sur les cas des gros prêteurs, c'est à dire les établissements qui font le plus d'efforts pour prêter à d'autres des documents.

Dans cet ensemble, nous nous intéresserons particulièrement à deux groupes : le premier est constitué par les établissements dont le volume des prêts est largement supérieur à celui des emprunts ; le second regroupe les établissements dont l'observation de l'ensemble des transactions de P.I.B montre un équilibre entre les prêts et les emprunts.

N'ont été retenus dans le premier groupe que les établissements ayant effectué plus de 2000 Prêts et dont le rapport prêts sur emprunts est supérieur à 1 (tableau 5).

Le chiffre de 2000 prêts a été également retenu pour le tableau 6.

Tableau 5 : Les prêteurs nets

ETABLISSEMENT	P R E T S	E M P R U N T S	P/ E *
SORBONNE	5 199	183	28,41
STRASBOURG Lettres-Droit	5 193	1 600	3,24
CUJAS Lettres-Droit	3 217	447	7,20
JUSSIEU	6 291	221	28,4
B.I.U Médecine	35 814	289	123,92
NANCY	7 360	4 492	1,63
LILLE	7 276	3 685	1,97
B.I.U Pharmacie	11 680	90	129,77
MONTPELLIER	6 172	3 034	2,03

P/E * représente le rapport prêts sur emprunts.

Tableau 6 : Etablissements assurant l'équilibre entre
prêts et emprunts

ETABLISSEMENT	P R E T S	E M P R U N T S	P/E	E/E
BORDEAUX Lettres	2 392	2 404	0,99	1,00
BORDEAUX Pharmacie	5 249	5 684	0,92	1,08
LYON Lettres-Droit	2 188	2 663	0,82	1,27

E - REPARTITION DU PRET PAR DISCIPLINE

Les statistiques montrent qu'en 1981, le secteur médecine-pharmacie a effectué le volume le plus important avec 58,10% des prêts et 57,79 % des emprunts.

Les tableaux 7 et 8 montrent même que la part des autres secteurs dans le volume global de P.I.B baisse régulièrement depuis 1978.

Tableau 7 : Répartition des prêts par discipline

DISCIPLINE	1978		1979		1980		1981	
Lettres-Droit	30 989	17,4%	32 863	16,8%	36 320	15,68%	38221	15,26%
Médecine Pharmacie	92 228	51,7%	105445	54,2%	134043	57,8%	145533	58,10%
Sciences	52 141	29,3%	53 440	27,5%	57 217	24,7%	62 693	25,03%
non répartis	2902	1,6%	2861	1,5%	4039	1,7%	4037	1,61%
TOTAL	178 260		194609		231619		250 484	

Tableau 8 : Répartition des emprunts par discipline
1978 - 1981

DISCIPLINE	1978		1979		1980		1981	
Lettres- Droit	30 353	18,3%	31 631	16,5%	33 400	15,51%	38 237	15,62%
Médecine Pharmacie	83 335	50,3%	104781	54,8%	112254	52,12%	141454	57,79%
Sciences	43 509	26,2%	45 223	23,7%	47 074	21,86%	51 948	21,22%
non répartis	8 626	5,2%	9 551	5,0%	22 624	10,51%	13 137	5,37%
TOTAL	165823		191186		215 352		244776	

CHAPITRE DEUXIEME :STATISTIQUES DU PRET AVEC L'ETRANGER

Le volume des prêts des bibliothèques françaises avec l'étranger reste encore limité par rapport à l'ensemble des prêts en France. Les rapports avec l'étranger représentaient en 1981 3% des prêts et 6 % des emprunts des bibliothèques françaises.

A - DIFFICULTES D'ETABLIR DES STATISTIQUES

Le prêt des bibliothèques de France avec l'étranger demeurant extrêmement dispersé, il est difficile d'en établir exactement les statistiques.

Dans une étude sur le P.I.B en France, G. THIRION écrivait à propos des enquêtes sur le P.I.B avec l'étranger que

" celle de 1975 n'était pas exploitable, celles de 1976 et 1977 ont révélé une fiabilité de 80 à 90 %, celles de 1978 et 1979 n'ont pas été assez poussées pour être comparées aux deux précédentes" (2).

Ajoutons que les dernières statistiques, celles de 1981, ne donnent pas le chiffre des transactions du centre national de prêt alors que ce dernier prête autant à l'étranger que l'ensemble des B.U., B.I.U et grands établissements français.

B - VOLUME GLOBAL DES PRETS AVEC L'ETRANGER

Les chiffres que nous donnons ci-dessus ne reflètent pas exactement les relations du P.I.B entre la France et l'étranger; beaucoup d'établissements n'ayant pas donné les chiffres de leurs transactions avec l'étranger.

Nous livrons ici les chiffres qui ont été publiés.

Tableau 9 : Prêts à l'étranger, 1976 - 1981

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
B.U. - B.I.U et grands établissem.	3628	5468	5773	5173	6127	6947
Centre National de prêt			5136	7929		

Tableau 10 : Emprunts à l'étranger; 1976 -1981

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
B.U. - B.I.U et grands établissem.	9838	9336	8891	9011	11871	15 943
Centre national de prêt			439	400		

Tableau 11 : Repartition par discipline du P.I.B avec
l'étranger en 1981

	P R E T S	E M P R U N T S
Lettres-droit	52,38 %	24,89 %
Médecine- Pharmacie	26,69 %	37,90 %
Sciences	11,46 %	33,43 %
non répartis	9,47 %	3,78 %

NOTES

- 1 - Statistiques de 1975 publiées en 1977
 Statistiques de 1976 publiées en 1978
 Statistiques de 1977 publiées en 1980
 Statistiques de 1978 et 1979 publiées en 1981
 Statistiques de 1980 publiées en 1982
 Statistiques de 1981 publiées en 1983
- 2 - THIRION Gérard . - Le prêt interbibliothèques en France, 1975-1981.

TROISIEME PARTIE :

ETUDE DES DEFICIENCES ET POTENTIALITES D'AMELIORATION

DU P. I. B .

CHAPITRE PREMIER :COMMENT EST RESSENTI LE P.I.B. PAR LES BIBLIOTHEQUES

Nous avons vu plus haut que rares sont en France les établissements qui assuraient un équilibre entre leurs prêts et leurs emprunts et que les autres établissements étaient soit nettement prêteurs, soit nettement emprunteurs. Suivant que l'on se situe dans l'un ou l'autre de ces derniers groupes, le P.I.B est ressenti différemment.

Pour les emprunteurs, le P.I.B est un excellent moyen de compléter les déficiences de leurs collections.

Les prêteurs, quant à eux, trouvent souvent que le prêt représente une charge assez lourde, ce qui fait que certaines bibliothèques hésitent encore un peu à s'engager pleinement dans le P.I.B. Michel NORTIER explique ainsi cette réticence qui, bien que réduite actuellement, demeure latente :

" un certain nombre d'inconvénients résulte en effet de la communication d'un livre à l'extérieur : l'ouvrage risque de manquer aux lecteurs de l'établissements à qui il appartient ; l'envoi et la réintégration du volume sont des opérations qui demandent du temps et du personnel qualifié ; de plus le prêt à l'extérieur fatigue les livres beaucoup plus que la simple communication en salle de lecture". (1)

CHAPITRE DEUXIEME :

LE DIAGNOSTIC DES FAIBLESSES

A - LE MANQUE DE PERSONNEL

C'est un fait connu en France que d'une façon générale, toutes les bibliothèques se plaignent du manque de personnel.

En ce qui concerne les B.U. par exemple, :

" si l'on rapporte à l'effectif d'étudiants le nombre de conservateurs, sous-bibliothécaires et agents assimilés, on obtient un bibliothécaire pour environ 640 étudiants et la norme d'un professionnel pour 400 étudiants n'a pu être atteinte que dans une dizaine de bibliothèques" estimait en 1980 un rapport du service des bibliothèques. (2)

Il n'est dès lors pas étonnant que le service du P.I.B, considéré la plupart du temps comme une activité secondaire, souffre plus que les autres services du manque de personnel.

Selon que la bibliothèque est plus ou moins importante, selon que son volume de P.I.B est plus ou moins considérable, on rencontre des situations différentes d'une bibliothèque à l'autre. En tout cas dans toutes les bibliothèques dont le volume des emprunts est considérable et d'une façon générale dans toutes les grandes bibliothèques, la tendance est d'affecter le maximum de personnel que permet l'effectif. Le voeu de ces bibliothèques est en général d'avoir assez de personnel qualifié et capable (comme l'a recommandé le congrès de l'A.B.F. à Dijon) de jouer "un rôle d'intermédiaire entre les lecteurs et l'ensemble des collections disponibles au niveau national, et ayant en main

les instruments nécessaires pour les vérifications bibliographiques et les identifications ". (3)

B - L'ABSENCE DE RELATIONS ENTRE BIBLIOTHEQUES D'UNE MEME VILLE

Au niveau des relations entre bibliothèques d'une même ville, quelques problèmes ont été notés.

Les relations entre les B.U. et les autres bibliothèques d'études d'une part et d'autre part la bibliothèque municipale ne sont pas toujours très aisées quand elles existent et les transmissions d'un établissement à un autre restent trop restreintes.

Il est vrai que ces dernières années, il y a eu une évolution grâce aux essais d'organisation au niveau local, mais la situation est encore loin d'être satisfaisante.

Actuellement, il est impossible de savoir quel est exactement le volume des transactions entre ces catégories de bibliothèques car de toutes les enquêtes statistiques publiées jusqu'ici, seules celles de 1975 et 1976 incluaient des bibliothèques municipales, encore qu'il s'agissait uniquement des bibliothèques municipales classées.

C - L'ABSENCE D'UN CATALOGUE COLLECTIF DES OUVRAGES FRANCAIS

Depuis 1952, il existe un catalogue collectif des ouvrages étrangers. Pour les ouvrages français par contre, il n'existe aucun catalogue collectif de ce genre. Une entreprise de ce genre serait considérable à l'heure actuelle et demanderait tellement de moyens financiers et humains que tout entrepreneur serait très vite découragé. En effet, le volume des ouvrages et la période à considérer seraient trop importants.

Dans tous les pays où les catalogues de ce genre ont été fabriqué (exemple l'Australie avec le National union catalogue of Monographs), les demandes directes de prêt entre bibliothèques ont été facilitées et le taux d'échec des demandes réduit à nul.

D - TEMPS DE LIVRAISON DES DOCUMENTS

En France, la localisation des périodiques et des livres étrangers dans les bibliothèques participant au réseau du P.I.B ne pose pas de problèmes et peut se faire très rapidement.

En revanche, la livraison des documents empruntés est l'objet de délais assez longs souvent.

Comme l'a si bien dit G. MERCURE, " ce décalage important entre la capacité de localisation d'un document et sa livraison accentue même cette distance qui sépare encore le livre de son lecteur et les sources documentaires de leurs usagers éloignés. " (4)

Le P.I.B serait mieux ressenti par les utilisateurs s'ils n'avaient pas à attendre aussi longtemps qu'un document emprunté ne leur parvienne. De longs délais entraînent toujours l'hésitation des lecteurs à faire appel au service du P.I.B.

CHAPITRE TROISIEME :LES ACTIONS CORRECTIVES

Toutes les faiblesses signalées précédemment peuvent être corrigées assez facilement à quelques exceptions près. La correction de ces faiblesses ainsi qu'une solution à d'autres problèmes sur lesquels nous nous pencherons, amélioreront sensiblement le P.I.B.

A - L' AUGMENTATION DU PERSONNEL

On améliorerait davantage le service de prêt entre bibliothèques en augmentant les ressources humaines affectées à cette tâche. Le gain de temps serait très apprécié par les utilisateurs. L'affectation d'assez de personnel aux services de P.I.B n'a en effet pour but que de réduire les délais d'une transaction, donc de satisfaire rapidement le lecteur.

B - COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES

Une coopération plus poussée entre bibliothèques aurait pour avantage de faire bénéficier chaque bibliothèque de toutes les ressources documentaires au niveau local d'une part et d'autre part, de mieux faire face à l'absence d'un catalogue collectif de livres français. En effet, pouvoir disposer d'un document au niveau local plutôt que d'en faire la demande à l'extérieur est un avantage considérable.

Quant à la coopération au niveau national, (dont les C A D I ST constituent un bel exemple), elle est la seule garante d'une plus

grande efficacité ; c'est pourquoi toutes les bibliothèques devront songer, chaque fois qu'elles élaborent un document recensant l'ensemble ou partie de leur fonds, à en assurer la diffusion auprès d'un grand nombre de bibliothèques.

C - L'ÉQUIPEMENT DE REPRODUCTION

Certaines bibliothèques ne disposent pas d'assez d'appareils de reproduction. Or tous les services de P.I.B devraient pouvoir disposer à tout moment d'un appareil qui leur permettrait de donner immédiatement satisfaction aux demandes de prêt d'articles. Vu qu'il est recommandé d'envoyer de préférence une photocopie chaque fois qu'un document emprunté compte peu de pages et qu'à l'heure actuelle le coût de la photocopie est très bas, toutes les bibliothèques devraient être suffisamment équipées.

D - LES ENQUÊTES SUR LE P. I. B

Les enquêtes sur le P.I.B ne devraient pas se limiter aux seules enquêtes statistiques. En ce qui concerne les périodiques, une enquête devrait pouvoir déterminer chaque année quels sont les titres les plus demandés par voie de P.I.B et le nombre de bibliothèques qui y sont abonnées.

De plus, on pourrait demander à toutes les bibliothèques un dépouillement annuel de leur fichier de P.I.B ; les révélations, obtenues sous forme chiffrée, pourront quand même amener certaines bibliothèques à modifier leur politique d'acquisition et à réduire ainsi leur taux d'échec face à leurs utilisateurs.

- 1 - NORTIER Michel . - Le prêt entre bibliothèques : quelques problèmes et leurs solutions possibles.
- 2 - Les bibliothèques universitaires françaises : présentation
- 3 - Résumé des débats du congrès de l'A.B.F à Dijon . 1966
- 4 - MERCURE Gérard . - La télécopie et le prêt entre bibliothèques.

QUATRIEME PARTIE :

IMPERATIF D'UN SYSTEME PERMANENT D'EVALUATION

DU P . I . B .

CHAPITRE PREMIER :

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'EVALUATION

A - DEFINITION

Dans un récent article , Abdelaziz Abid donnait de l'évaluation la définition suivante :

" évaluer, c'est mettre en rapport une situation de fait à un moment donné et un objectif visé, qu'il soit considéré comme objectif minimal, moyen ou maximal. " (1)

Une évaluation est donc une opération ayant pour but, de vérifier, à partir de l'état d'un système, jusqu'à quel point se trouvent atteints les objectifs qu'il s'était fixé au départ. Bien d'autres auteurs donnent une définition de l'évaluation proche de celle proposée par Abid(2). Cependant, en matière d'évaluation, il faudrait considérer l'évaluation d'efficacité et l'évaluation d'efficience. L'évaluation, telle qu'elle est définie ci-dessus, est une évaluation d'efficacité.

L'évolution d'efficience, quant à elle, serait celle qui met en rapport une situation de fait avec les moyens disponibles.

B - NECESSITE D'UNE EVALUATION

Toute évaluation d'un système doit aider à renseigner sur les modifications pouvant être apportées à ce système.

Pour qu'un système puisse fonctionner en s'améliorant toujours, il faut que de temps en temps, ses concepteurs ou bien l'organisme dont il dépend, essaient d'établir régulièrement un diagnostic sérieux de ses déficiences - qui repose sur une analyse objective de la situation réelle du système - et de proposer des solutions aux problèmes. L'évaluation d'efficacité, de par sa définition, ne peut être menée sans objectifs. Ainsi donc, l'évaluation d'un système force ce dernier à se donner des objectifs concrets et réalisables. L'évaluation d'un système a cependant pour préoccupation essentielle l'amélioration de la qualité des services que le système offre à ses utilisateurs.

L'évaluation d'efficacité permet une analyse des échecs et des écarts entre les objectifs visés et les résultats obtenus alors qu'une évaluation d'efficience permet de savoir si les résultats obtenus sont satisfaisants, eu égard aux moyens déployés. Il faudrait donc, avant de s'engager dans un essai d'évaluation, préciser le mode d'évaluation qui s'impose. Dans les deux cas, l'évaluation peut être, comme le dit si bien Abid, " un instrument précieux de gestion, ... capable de diagnostiquer les faiblesses et déboucher sur des actions correctives. " (1)

La nécessité d'une évaluation a fait l'objet, dans un article de Jacques MENARD, d'un exposé dont nous reproduisons une partie ci-après :

"Faire l'effort de s'évaluer, c'est d'abord et avant tout de décider de ne plus se laisser balloter à tout vent, sans direction ni orientation ; c'est aussi refuser de laisser le temps et la routine venir à bout de tous les problèmes, petits et grands". (3). Dans cette même lancée, mais en ce qui concerne les coûts de l'ac-

tivité d'évaluation, LANCASTER ajoute : " les activités d'évaluation même si elles se révèlent parfois coûteuses, se justifient en raisons des améliorations que l'on peut espérer apporter au système à l'aide d'un programme d'évaluation soigneusement conduit. Considéré comme un moyen d'améliorer le rendement, l'évaluation devient un outil de gestion essentiel, plutôt qu'un luxe coûteux."(4)

CHAPITRE DEUXIEME :

EVALUATION D'EFFICIENCE DU P.I.B EN FRANCE

N'ayant pu nous appuyer sur aucun travail relatif à une évaluation d'efficience complète du P.I.B en France, nous nous contenterons ici, ainsi que dans le chapitre suivant, de suggérer seulement les grandes lignes d'une méthodologie d'évaluation d'efficience du P.I.B.

Nous avons dit plus haut qu'une évaluation d'efficience consistait à mettre en rapport une situation de faits avec les moyens disponibles. Une évaluation d'efficience du P.I.B en France prendrait en compte tous les moyens actuellement mis en oeuvre dans le système du P.I.B. : moyens financiers, moyens humains, moyens matériels. Actuellement en France, seules les statistiques des documents communiqués par voie de P.I.B peuvent être utilisables dans une tentative d'évaluation. ces statistiques donnent une idée globale de la

de la situation du P.I.B :

- nombre de prêts et d'emprunts, proportions des publications nationales et étrangères, transactions effectuées dans les diverses disciplines, nombre de photocopies fournies, etc...

Une évaluation d'efficience s'occuperait de mettre en rapport ces résultats avec les moyens mis en oeuvre, et, régulièrement entreprise, permettrait de mieux constater comment l'utilisation d'un ensemble de moyens fait évoluer le système.

Une évaluation d'efficience n'est pas une tâche aisée: Cela tient aux difficultés de traduire en termes financiers l'ensemble des moyens mis en oeuvre. L'évaluation devra, en effet, déterminer les coûts des moyens matériels et des moyens humains.

Pour les moyens matériels, il sera tenu compte des coûts d'utilisation des appareils servant à la localisation (exemple : les terminaux pour l'interrogation du C.C.N.), à la transmission des demandes de P.I.B (exemple : télex, téléphone), à la copie des documents (exemple : photocopieuse, appareil à microfilmer) , etc... Quant aux moyens humains, déterminer leurs coûts impliquerait une connaissance de la qualification de chaque élément et du temps de travail qu'il consacre aux activités de P.I.B.

Malgré la difficulté à laquelle on se heurte dans une tentative de traduire ces moyens en termes financiers, certains coûts peuvent être facilement déterminés si on accepte de faire l'effort nécessaire.

Une évaluation d'efficience permettrait en outre, de mieux mesurer les efforts que les éléments de base du système du P.I.B, c'est à dire les bibliothèques, ont du entreprendre pour atteindre les résultats actuels avec les moyens dont ils disposent.

CHAPITRE TROISIEME :EVALUATION D'EFFICACITE DU P.I.BEN FRANCE

L'évaluation du P.I.B étant déterminé par les objectifs qui sont assignés au système, il serait naturel qu'elle étudie avant toute démarche, les objectifs en question. Mieux les objectifs seraient définis, meilleure sera la démarche d'évaluation. Ces objectifs déterminent les critères d'évaluation. Ainsi, dans un système de P.I.B où les principaux objectifs peuvent être résumés : mettre à la disposition d'usagers éloignés, dans un délai raisonnable, les documents dont ils ont besoin et qu'ils ne trouvent pas dans leur bibliothèque, les critères à appliquer lors d'une évaluation se présentent très simplement.

Ces critères peuvent être, comme l'écrit LANCASTER :

- " a) la proportion de demandes de P.I.B satisfaites et
- b) le délai qui est nécessaire pour satisfaire ces demandes."(4)

En effet, en matière de P.I.B, les critères sont déterminés d'une part par la fourniture ou non d'un document, d'autre part par une fourniture en temps utile de ce document ou une fourniture dans un délai tardif rendant le document désormais sans intérêt pour le demandeur. Taux de satisfaction de demandes et vitesse de livraison des documents sont donc les critères d'évaluation du P.I.B. que nous examinerons ci-après.

Le taux de satisfaction des demandes de P.I.B doit

s'améliorer d'une année à l'autre. Pour que ce taux puisse être déterminé, il faut que toutes les bibliothèques conservent une trace de leurs demandes de P.I.B non satisfaites. Cela permettra, chaque année, de pouvoir estimer la satisfaction des prêts par chaque établissement prêteur et les raisons pour lesquelles une bibliothèque n'est pas en mesure de satisfaire une demande reçue (document non disponible, prêt refusé).

Il ne suffira pas seulement de déterminer le pourcentage de satisfaction des demandes, il faudrait en plus pouvoir le comparer aux taux de réponses positives d'autres réseaux de bibliothèques pour voir s'il paraît honorable. Ainsi, le taux de satisfaction des demandes françaises pourraient être comparés au taux de satisfaction de la B.L.L.D, du réseau des bibliothèques allemandes, etc...

En ce qui concerne la vitesse de livraison des documents obtenus par voie de P.I.B, le paramètre est le temps qui s'écoule entre le moment où le lecteur fait une demande et le moment où il reçoit le document demandé. Tout système de P.I.B devrait viser à satisfaire rapidement ses demandes car on considère que c'est un échec pour un système chaque fois qu'une demande est fournie trop tard pour être utile. Il est difficile de déterminer un délai maximal de livraison des documents. La difficulté est la même en ce qui concerne la tentative de déterminer la proportion de l'ensemble des demandes arrivées à temps pour être utiles, mais selon LANCASTER, " on peut obtenir quelque indication à ce sujet en faisant le compte des demandes de P.I.B qui ont été annulées par le demandeur et des cas où les documents ont été demandés mais non réclamés par l'utilisateur." (4)

NOTES

- 1 - ABID Abdelaziz . - Techniques d'évaluation des ressources des bibliothèques universitaires.
- 2 - Ainsi, on retrouve la même définition chez Léon CARNOWSKY et Ph. SEWELL dans leurs articles qui portent le même titre : "évaluation des services de bibliothèques".
- 3 - MENARD Jacques . - S'évaluer : Pourquoi ? Comment ?
- 4 - LANCASTER F.W. - Principes directeurs pour l'évaluation des systèmes et services d'information.

C O N C L U S I O N

Le retard pris en France sur les autres pays, en matière de P.I.B, a permis un choix total dans l'adoption d'un système de P.I.B. Ainsi, la préférence est allée au système de P.I.B décentralisé, modèle qui était le plus apte, vu les habitudes des bibliothèques françaises, à garantir le succès des activités de P.I.B. L'observation du système actuel montre que les bibliothèques les plus importantes se sont engagées pleinement dans le système de P.I.B, qu'elles appartiennent au groupe des autres bibliothèques publiques ou à celui des bibliothèques d'études.

Le succès du système français a été renforcé par l'introduction de nouvelles techniques de localisation et de transmission des demandes, la création des C A D I S T, la création de nombreux catalogues collectifs.

Le P.I.B est à l'heure actuelle une tradition bien établie en France, qu'il s'agisse du prêt à l'intérieur du pays ou du prêt à l'étranger. En effet, la France a très vite compris que l'amélioration du P.I.B résulte de la convergence des efforts à deux niveaux : le niveau national et le niveau international.

Au niveau national, le maximum d'efforts a été mené pour assurer la coopération maximale entre les éléments de base du système (catalogues collectifs, passage aux procédés automatisés, etc) et pour assurer à chaque élément la disponibilité des ressources des autres. Ainsi, par une

connaissance de l'ensemble des ressources documentaires disponibles, chaque bibliothèque participant au système améliore ses aptitudes à accomplir ses fonctions de base, qui consistent à faire coïncider les besoins de l'utilisateur et les ressources documentaires. Cependant, il existe encore un obstacle fondamental qui se manifeste sous forme de moyens financiers, matériels et humains insuffisants. Loin d'encourager le P.I.B, le manque de moyens produit souvent l'effet inverse. Si ces moyens étaient plus considérables, bien des problèmes posés par la situation présente passeraient pour superficiels.

-Au niveau international, les principaux problèmes du P.I.B à résoudre sont les mêmes qu'au niveau national. On ne saurait donc trop insister sur le fait que le prêt entre bibliothèques de différents pays ne pourrait être efficace sans un système national efficace dans chaque pays.

La France est consciente de l'importance que peut avoir pour elle aussi bien que pour les autres pays, l'amélioration de son système. Elle s'efforce de surveiller de près son système depuis quelques années. Les enquêtes statistiques entreprises ces dernières années en sont la preuve. Seulement, il faut se rendre compte qu'il ne suffit pas de voir fonctionner un système. Il faudrait plutôt pouvoir, régulièrement, mesurer l'évolution du système afin de se rendre compte si elle est proportionnelle aux moyens déployés et si le système satisfait bien tous les objectifs, d'où la nécessité d'une évaluation régulière qui permettrait soit de maintenir la structure actuelle du système ainsi que son fonctionnement, soit au contraire de lui donner une nouvelle orientation.

En d'autres termes, le système devra mener des opérations qui lui permettront dans la mesure du possible, de mieux prendre en mains sa propre destinée et de déterminer ainsi son avenir.

B I B L I O G R A P H I E

- 1 - ABID (Abdelaziz) . - Techniques d'évaluation des ressources documentaires des B.U.
Bulletin des Bibliothèques de France, 28, n° 1 (1983), p. 5 - 25
- 2 - ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS . congrès Dijon, 1966.
Le prêt entre bibliothèques : Résumé des débats du Congrès / par Michel NORTIER.
Bulletin d'information de l'A.B.F., n° 56 (3è trim. 1967), p. 153 -163.
- 3 - ASSOCIATION FRANCAISE DES DOCUMENTALISTES ET BIBLIOTHECAIRES SPECIALISES . - L'accès aux documents primaires /A.D.B.S. - Paris : La Documentation française, 1981 . - 103 P.
- 4 - BOSA (Réal). - La planification nationale des services d'information documentaires
"Documentation et bibliothèques ", 24, n° 3, p. 129-135.
- 5 - CARNOWSKY (Léon). - Evaluation des services des bibliothèques.
" Bulletin de l' U N E S C O à l'intention des bibliothèques", XIII, n° 10 (oct. 1959) p. 225 - 229.
- 6 - Catalogues collectifs de publications en série.
" Bulletin des Bibliothèques de France", 25, n° 11 (nov. 1980) p. 517 - 538.
- 7 - CHAUVEINC (Marc) . - la D.U.P. et la France.
"Revue de l'U N E S C O pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique", 1 , N° 2(19),p. 88-92
- 8 - CHAUVEINC (Marc). New Development in document delivry in France
" Interlending review ", 9 n° 4 (1981), p. 134 -135

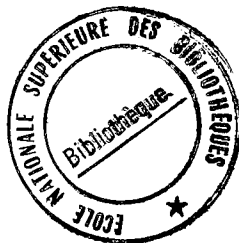
- 9 - CHAUVEINC (Marc). - Le Réseau bibliographique informatisé et l'accès aux documents. - Paris : Ed. d'organisation, 1982 : - 295 p ; 24 cm
- 10- CONGRES INTERNATIONAL SUR L'ACCES AUX PUBLICATIONS.
Paris. 1982.
Rapport final du congrès international sur l'accès aux publications . - Paris : U N E S C O, 1982 . - 17 p.
- 11- CONGRES INTERNATIONAL SUR L'ACCES AUX PUBLICATIONS .
Paris . 1982.
Document de travail principal avec programme annoté et résumé du congrès international sur l'accès aux publications . - Paris : U N E S C O, 1982 . - 104 p.
- 12- DUPUIS (Onil). - Le prêt entre bibliothèques : un outil à repenser.
"Documentation et bibliothèques", 25, n° 1 (1979), p.3-10
- 13- FRANCE. Direction des bibliothèques et musées d'information scientifique et technique. - Instructions pour le prêt entre les bibliothèques des universités, mai 1981.
"Bulletin des bibliothèques de France", 26, n °5 (mai 1981), p. 281-286.
- 14- GUICHARD (Catherine). - Le Prêt interbibliothèques : essai de définition des besoins sur le plan régional, propositions de solution au plan national . - Villeurbanne E.N.S.B, 1975 . 27 f.
- 15- KERIGUY (Jacques). - Les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique et la politique documentaire du Ministère des Universités.
"Bulletin des bibliothèques de France", 26, n°1 (janv. 1981), p. 7 - 10.
- 16- KOPFF (G). - L'évaluation des systèmes documentaires : problèmes théoriques et résultats attendus.
" Documentaliste " n° spécial (1974), p. 38 -43.

- 17 - LANCASTER (F.W). - the measurement and evaluation of library services / F.W. Lancaster. - Washington : Information resources press, 1977.
- 18 - LANCASTER (F.W). - Principes directeurs pour l'évaluation des systèmes et services d'information /F/W. Lancaster. - Paris : U N E S C O, 1978 . - 180 p.
- 19 -LINE (M.B.) . - National interlending systems: a comparative study of existing systems and possible models/ by M.B. LINE, A. Briquet de Lemos, S. Vickers. - Paris : U N E S C O, 1980. - 134 p.
- 20--LINE (M.B.) . - Principles of national interlending systems / M. B. Line, S. Vickers.
"Interlending review", 6, n° 2 (1978), p. 50-53.
- 21- LUPOVICI (Christian). - Accès aux documents à distance/ C. Lupovici. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1979. - 92 p.
- 22- MENARD (Jacques). - S'Evaluer : Pourquoi ? Comment ?
"Documentation et Bibliothèques", 24, n° 3 (sept. 1978)
p. 101 - 104.
- 23- NORTIER (Michel). - Le Prêt entre bibliothèques en France.
"Bulletin des bibliothèques en France", n° 4 (avril 1965),
p. 155-168.
- 24- NORTIER (Michel). - Prêt entre bibliothèques : quelques problèmes et leurs solutions possibles.
"Bulletin de l'U N E S C O à l'intention des bibliothèques, 28, n° 2 (mars-avril 1974), p. 70-76.
- 25- REICHER (Daniel). - l'Evaluation des services québécois d'information : plaider pour une dose de réalisme.
"Documentation et bibliothèques", 24, n° 3 (sept. 1978),
p. 109 - 112.

- 26 - RIGAUD (Louis). - La mise en place des systèmes d'information / L. Rigaud. - Paris : DUNOD, 1979.-
232 p . 24 cm
- 27 -SEWELL (RH.) - Evaluation des services des bibliothèques
" Bulletin de l'U N E S C O à l'intention de bibliothèques ", XXII, n° 6 (nov. déc. 1968), p. 306 - 313 et 318.
- 28 -SMITH (Malcom D.) - Le Coût des activités de prêt-inter.
" Bulletin des bibliothèques de France", 28, n° 4 (1983), p. 391 - 396
- 29 - Statistiques du prêt interbibliothèques en France en 1975.
"Bulletin des bibliothèques de France", 22,n° 5, (mai 1977), p. 259 - 321.
- 30 -Statistiques du prêt interbibliothèques en France en 1976
" Bulletin de la D.I.C.A. " n° 5 - 6 (mai-juin 1978), p. 43 - 115.
- 31 - Statistiques du prêt interbibliothèques en 1978 et en 1979 en France.
" Bulletin des bibliothèques de France", 26 n° 5 (mai 1981), p. 267 - 280.
- 32 -Statistiques du prêt interbibliothèques en 1980 en France.
" Bulletin des bibliothèques de France ", 27, n° 6 (1982), p. 323 -343
- 33 - Statistiques du prêt interbibliothèques en 1981 en France.
" Bulletin des bibliothèques de France ", 28, N ° 4 (1983), p. 397 -412.

34 - VERVLIIET (H.D.L). - Plaidoyer pour une Cendrillon :
le prêt inter décentralisé non planifié

" Bulletin des bibliothèques de France", 27,N° 11
(1982), p. 617-620.





9519704